

Règlement d'aide à l'installation en agriculture

—

**Formulaire de demande
et pièces à joindre au dossier**

CONTEXTE

Afin d'encourager l'installation d'agriculteurs et accroître la souveraineté alimentaire de son territoire, la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans propose une aide financière d'un montant de 2000 € pour les jeunes agriculteurs qui s'installent pour la première fois dans le cadre d'une production maraîchère, légumière, fruitière ou d'élevage respectant des critères de durabilité ou de qualité.

Délibération n° 2025-86 du conseil communautaire du 27 mai 2025

Critères d'attribution de l'aide

Afin de bénéficier de l'aide à l'installation, les exploitants doivent remplir **l'ensemble des conditions suivantes** :

- Réaliser une **première installation en agriculture** (ne sont pas éligibles les changements de statuts et les transferts entre époux) ;
- **Être exploitant à titre principal ou secondaire** selon les statuts MSA ;
- Avoir son **siège d'exploitation sur l'une des 24 communes** membres de la Communauté de communes **du Pays d'Orthe et Arrigans** ;
- Être âgé de 18 à 55 ans inclus ;
- **Être bénéficiaire de la DNJA** ou d'un **prêt d'honneur de la Région** Nouvelle-Aquitaine ou de **l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs du Conseil départemental des Landes** ;
- Avoir pour **activité principale une production maraîchère, légumière ou fruitière, ou l'élevage** de volailles, palmipèdes, bovins, porcins, caprins ou ovins ;
- Posséder au moins l'une des **certifications** suivantes : agriculture biologique, Haute Valeur Environnementale, Label Rouge, IGP, AOP/AOC ou faire de la vente directe.

Procédure de demande d'aide

Les dossiers de demande d'aide complets sont à adresser à la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans **par mail à deveco@orthe-arrigans.fr et pcaet@orthe-arrigans.fr**

La demande doit intervenir au plus tard dans l'année suivant la décision d'attribution de la DNJA, du prêt d'honneur de la Région ou de l'aide départementale à l'installation. L'aide est versée en une fois, après validation du dossier de demande de subvention et sur délibération du Conseil communautaire.

Montant de l'aide octroyée

L'aide attribuée est forfaitaire et s'élève à **2000 € par installation**.

L'enveloppe annuelle est fixée à 20 000 € par la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans. Les dossiers seront traités dans l'ordre d'arrivée.

Pièces à joindre au dossier

- ☐ Le formulaire de demande de subvention complété et signé ;
- ☐ Une copie de l'attestation d'immatriculation à la MSA ;
- ☐ Une copie du Plan d'entreprise (étude économique) joint à la demande de DNJA, de prêt d'honneur ou d'aide à l'installation du département ;
- ☐ Un justificatif de la décision d'attribution de la DNJA, du prêt d'honneur ou de l'aide départementale ;
- ☐ Un justificatif de certification (agriculture biologique, Haute Valeur Environnementale, Label Rouge, IGP, AOP/AOC) ou une attestation de vente directe ;
- ☐ L'attestation sur l'honneur de respect du plafond des aides « de minimis » agricole complétée et signée.
- ☐ Un relevé d'identité bancaire

Formulaire de demande d'aide à l'installation en agriculture

Identification du demandeur

Nom et prénom :

Date de naissance :

Raison sociale de l'exploitation :

N° SIRET :

Adresse du siège social :

Code postal : Commune :

Tel : Mail :

Site web :

Projet d'installation

Date d'installation :

Production principale :

Autres productions :

Surface agricole utile :

Certification : ☐ Agriculture Bio ☐ HVE ☐ Label Rouge ☐ IGP ☐ AOP/ AOC

Vente directe ☐ Oui ☐ Non

Je m'installe : ☐ dans le cadre familial ☐ hors cadre familial

Je suis bénéficiaire : ☐ la DNJA ☐ d'un prêt d'honneur de la Région

☐ de l'aide départementale à l'installation

Présentation du projet

Historique du projet (votre parcours) :

.....

.....

.....

.....

Descriptif du projet :

.....

.....

.....

.....

.....

Engagement du bénéficiaire

- ☐ Je suis informé(e) que l'aide sera versée sous réserve du dossier complet, de la conformité aux critères d'attribution et dans la limite de l'enveloppe annuelle allouée.
- ☐ Je suis informé(e) que l'aide perçue entrera dans le cadre des aides de minimis et j'atteste respecter le plafond fixé par le règlement (UE) 2024/3118 du 10 décembre 2024.
- ☐ Je certifie que je suis en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants.
- ☐ Je m'engage à exercer une activité professionnelle en qualité de chef d'exploitation agricole sur le territoire du Pays d'Orthe et Arrigans pendant 5 ans à compter du versement de l'aide.
- ☐ Je m'engage à informer la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans de toute modification de la raison sociale de ma structure ou de mon projet.
- ☐ Je m'engage à participer à une rencontre avec la Communauté de communes et les autres bénéficiaires de l'aide à l'installation dans l'année suivant l'obtention de l'aide.

Fait à , le

Signature du demandeur

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DES AIDES PUBLIQUES RECUES OU SOLLICITEES

Je soussigné(e),.....

Agissant en qualité de dirigeant(e) de l'entreprise

.....

Située

Atteste sur l'honneur

☐ Avoir reçu ou sollicité les aides suivantes pour le financement de mon projet pendant l'exercice fiscal en cours et les deux exercices fiscaux précédents :

Date de demande ou d'obtention	Organisme financier	Nature de l'aide	Etat de la demande	Montant €
Montant total				

Mentionner le montant des aides de minimis attribuées ou sollicitées dans les conditions prévues par le règlement (UE) 2024/3118 de la Commission du 10 décembre 2024.

☐ Ne pas avoir reçu ou sollicité d'aides pour le financement de mon projet pendant l'exercice fiscal en cours et les deux exercices fiscaux précédents

☐ Par ailleurs, j'atteste que mon entreprise ne fait pas l'objet d'une injonction de récupération non exécutée d'une aide déclarée illégale par la Commission européenne.

Fait à, le

Signature du demandeur